

FESTIVAL DES VOILES DE TRAVAIL 2023 #11

Village des Commerçants

AVIS DE PUBLICITÉ

APPEL A CANDIDATURES EN TANT QU'EXPOSANTS

CONTEXTE

Créé en 2012 par la Communauté de communes Granville Terre et Mer, désormais installé parmi les grands événements normands de l'année, le Festival des Voiles de Travail offre un éclairage unique sur le patrimoine maritime de la cité corsaire et de toute la région. Il met en valeur les bateaux à voile de travail, leurs équipages, ces hommes et ces femmes de la mer et leurs nombreux métiers. Véritable musée à ciel ouvert, il investit chaque année, à la fin de l'été, les quais du port de pêche de Granville, pour offrir au grand public, in situ, le spectacle et le témoignage vivant d'un passé riche et prospère.

OBJET

L'appel à candidatures porte sur la sélection préalable des candidats souhaitant participer au Festival des Voiles de Travail, du mercredi 23 au dimanche 27 août 2023, organisé par la Communauté de communes Granville Terre et Mer, en tant qu'exposants sur le Village des Commerçants. Celui-ci est ouvert aux commerçants, déballeurs, artisans et créateurs.

Le Village des Commerçants sera situé sur le quai Nord du port de pêche de Granville.



**Village des
Commerçants**

Durant le festival, les commerçants occuperont une tente type « garden » avec plancher et un boîtier électrique de 10 ampères qu'ils loueront à la Communauté de communes Granville Terre et Mer du mercredi 23 au dimanche 27 août 2023.

Les tarifs sont composés d'une redevance forfaitaire de 50 € et d'un tarif variable selon la superficie du stand :

- 9 m² : 400 €
- 25 m² : 1 100 €
- 50 m² : 2 100 €

La présence des exposants est obligatoire durant les cinq jours aux horaires d'ouverture du public : du mercredi 23 au samedi 26 août de 10 h à 20 h et le dimanche 27 août de 10 h à 17 h.

Un service de gardiennage sera fonctionnel les nuits par une société agréée.

CONDITION POUR CANDIDATER

Les dossiers de candidature du Village des Commerçants du Festival des Voiles de Travail seront examinés si et uniquement si les produits sont en lien avec la thématique maritime.

DOSSIER DE CANDIDATURE ET RÈGLEMENT INTERIEUR

Les candidatures devront être adressées avant le 31 mai 2023 au Service Communication / Événementiel de la Communauté de communes Granville Terre et Mer par courrier au 197 avenue des Vendéens BP 231 50402 Granville Cedex.

Le dossier devra comporter :

- le dossier de candidature dûment rempli et de façon la plus exhaustive
- le règlement intérieur signé pour acceptation
- le paiement par chèque à l'ordre du Trésor Public

Tout dossier non complet sera rejeté.

Chaque candidat sera destinataire d'un mail d'autorisation ou de refus.